



DOSSIER D'INSCRIPTION

4ème & 3ème Prépa pro

Lycée

NOM :

Prénom :

Classe demandée :

Date de la demande :

PORTES OUVERTES 2020

Mercredi 13 mai (Horaires élargis de 10h à 18h)

Samedi 20 juin (14h à 18h)

Le Cluzeau

24240 SIGOULES ET FLAUGEAC

Tél 05.53.73.43.60 - www.lecluzeau.com – accueil@lecluzeau.com

DOCUMENTS À FOURNIR

- Copies des derniers bulletins trimestriels (sauf élèves entrant en classe de 6^{ème})
- Certificat de sortie (Exeat) de l'établissement précédent avec n° INE (sauf élèves entrant en classe de 6^{ème}). Ce document sera à fournir fin juin.
- Relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN
- Copie intégrale du livret de famille
- Copie du carnet de santé avec vaccins à jour
- Copie intégrale du dernier jugement de divorce si concerné
- Attestation CMU si concerné
- 1 photo d'identité (nom, prénom et classe mentionnés au dos)
- Photocopie de la pièce d'identité de l'élève en cours de validité
- Attestation d'assurance précisant " Garantie individuelle accident " valide pour l'année scolaire correspondante (ou coupon Assurances FEC et règlement à l'ordre de Assurances FEC pour familles adhérant à l'assurance de l'établissement). A fournir dès que vous la recevrez.
- Un chèque d'acompte à l'ordre de l'AFC du LEAP qui sera déduit sur la dernière facture de l'année scolaire de :
 - 180 € pour les internes
 - 140 € pour les demi-pensionnaires
 - 80 € pour les externes
- Frais d'inscription :
 - 4^{ème} et 3^{ème} Prépa pro : un chèque de 50 € à l'ordre de l'AFC du LEAP
 - Autres classes du lycée : un chèque de 60 € à l'ordre de l'AFC du LEAP
- Cotisation APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) chèque de 22 € à l'ordre de l'APEL du Cluzeau (facultatif)

A RETOURNER COMPLETE ET SIGNE

- Convention de scolarisation
- Règlement financier
- Fiche d'urgence
- Fiche transport

POUR LES ELEVES ENTRANT EN CAPA 2 – 1^{ERE} BAC PRO – TERMINALE BAC PRO

- Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée d'appel à la défense
- Dernier diplôme obtenu

EN CAS DE DEROGATION

- Une lettre de motivation de l'élève et une des parents
- Parcours scolaire des trois dernières années
- Les 4 derniers bulletins scolaires

Valable pour la durée du cycle Lycée *

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Entre le Lycée d'Enseignement Agricole Privé – Le Cluzeau – 24240 SIGOULES, établissement privé sous contrat

et M et/ou Mme (*raier la mention inutile*)

demeurant

représentant(s) légal(aux) de l'enfant

désigné(s) ci-dessus "le(s) parent(s)" sinon, préciser le lien avec l'élève

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Le Cluzeau, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé Le Cluzeau s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire; L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration/d'internat selon les choix définis par les parents. L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

Article 3 – OBLIGATIONS DES PARENTS

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant au sein du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Le Cluzeau. Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter. Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de son (leur) enfant au sein du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Le Cluzeau et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Toute demande de changement de statut (externe, demi-pensionnaire ou pensionnaire) ou de démission doit être formulée par écrit à l'attention du chef d'établissement.

Les parents sont dans l'obligation de fournir à l'établissement, dans les plus brefs délais, toute décision de justice impactant leur situation vis-à-vis de leur enfant (Autorité parentale, mode de garde,...).

Article 4 – COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments les frais d'inscription, la contribution familiale, la demi-pension ou la pension, selon le choix défini par les parents, les prestations para scolaires diverses (livres, voyage, photo de classe, formation spécifique, ...), les adhésions volontaires aux associations tierces (APEL, UNSS,...), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier, les frais éventuels liés au transport.

Article 5 – ASSURANCES

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et à produire une attestation d'assurance au plus tard le jour de la rentrée scolaire. Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé Le Cluzeau propose une compagnie d'assurance aux familles : le

bulletin d'adhésion à la FEC (assureur de l'enseignement catholique depuis 1947) est disponible sur simple demande à l'accueil de l'établissement. Toute compagnie d'assurances est acceptée par l'établissement.

Article 6 – DEGRADATION DU MATERIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

- **7-1 Résiliation en cours d'année scolaire**

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement : des frais d'inscription, du coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, des frais annexes pour lesquels le(s) parent(s) s'était(ent) engagé(s).

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont : déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement..., tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

- **7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire**

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (in discipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève) au plus tard mi-juillet.

Article 8 – DROITS D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, à la DRAAF ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 –ARBITRAGE

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

A Sigoulès, le

Signature de la Directrice

Sophie SCHEUBER

Signature du (des) parent(s)

ou du représentant légal

***Ces modalités sont valables pour le cycle complet ou de la date d'inscription à la date de départ de l'élève sous réserve de changement de tarif à chaque rentrée scolaire.**



LE CLUZEAU

COLLEGE - LYCEE - POST BAC



REGLEMENT FINANCIER

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

COTISATION APEL

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à cette association est volontaire. La cotisation pour chaque année scolaire est de **22,00 €** par famille. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de l'APEL ou en espèces.

Ne désire pas cotiser à l'APEL

COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE

Cotisation UNSS et section sportive: **20,00 €** par élève adhérent et par année scolaire. Cette cotisation correspond à l'adhésion personnelle de l'enfant à l'association sportive de l'établissement et/ou à l'UNSS. Cet entraînement sportif (section basket – rugby ou foot et UNSS) se déroule en dehors des heures scolaires.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de **l'Association Sportive du Cluzeau** ou en espèces.

PRESTATIONS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

En cours d'année scolaire, il peut être demandé aux familles l'achat de livres. La famille peut acheter directement l'ouvrage demandé ou le professeur principal se charge de l'achat groupé de l'ouvrage: dans ce cas, le montant sera facturé sur la contribution mensuelle des familles.

AUTRES PRESTATIONS

Une étude surveillée est proposée aux élèves demi-pensionnaires et externes.

Le coût mensuel est de **7,00 €** par élève. Ce montant est facturé mensuellement sur la contribution des familles. Ces prestations (études, ...) sont facultatives. Elles font l'objet d'un choix par les parents.

ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

En outre, il peut être demandé par les enseignants une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en théâtre, art, etc...) ou hors de l'établissement (visites, séances de cinéma, etc...). Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées et négociées avec les parents d'élèves concernés.

EXTERNAT

Exceptionnellement, un élève externe peut acheter une carte de self jetable pour le prix de **8,00 €** payable à l'accueil de l'établissement.

DEMI-PENSION OU INTERNAT

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents. La facturation des repas est mensuelle et comprend le mercredi midi. Une carte magnétique d'accès au self est remise à chaque demi-pensionnaire ou interne en début d'année scolaire. En cas de perte ou de dégradation, la carte est refacturée **10 €**.

En cas d'absence prolongée pour maladie, d'une durée consécutive supérieure à 15 jours civils, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées; en cas de déménagement ou d'exclusion définitive les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

En cas de non-paiement cumulé, sans explication et engagement des parents et accord de la Direction, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève pour le mois suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

MODALITES FINANCIERES

Réduction sur la contribution familiale pour familles nombreuses:

Les familles qui inscrivent simultanément deux enfants ou plus, dans l'établissement bénéficient, pour chaque enfant, d'une réduction de 20 % sur les frais de demi-pension et pension.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire. Ces frais sont dus **une seule fois lors de la 1^{ère} inscription et sont valables pour la durée de la scolarité dans l'établissement.**

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte est exigible lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. Il sera déduit du relevé de la contribution des familles du dernier mois scolaire. Cet acompte sera remboursé en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le divorce des parents, le redoublement, une réorientation.

MODE DE REGLEMENT – PRELEVEMENT BANCAIRE

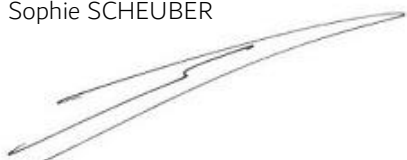
Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, de septembre à juin. Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

Pour toute situation particulière ou changement, veuillez contacter le service comptabilité.

IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Signature de la Directrice
Sophie SCHEUBER



Sigoulès, le

Signature du (des) parent(s)
ou du représentant légal



LE CLUZEAU

COLLEGE - LYCEE - POST BAC



FICHE D'URGENCE

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

RESPONSABLE DE L'ENFANT

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone:

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code postal:	Ville :
Téléphone fixe domicile : ___/___/___/___/___	
email :@.....	N° de SS :
N° de téléphone du travail du père : ___/___/___/___/___	Portable: ___/___/___/___/___
N° de téléphone du travail de la mère : ___/___/___/___/___	Portable: ___/___/___/___/___
N° de téléphone d'une personne susceptible de vous contacter rapidement : ___/___/___/___/___	
Nom du médecin traitant	N° de téléphone : ___/___/___/___/___

VACCINATIONS (merci de compléter le tableau ci-dessous en vous référant au carnet de santé)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Ou DT polio			
Ou Tétracoq			
BCG			

Vaccins recommandés	Oui	Non	Dates rappels
Hépatite B			
ROR			
Coqueluche			
Autres (préciser)			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Attention : aucun traitement ne pourra être pris sans ordonnance médicale

L'ENFANT A-T' IL DEJA BENEFICIE D'UN PAI ? (Projet d'Accueil Individualisé)

oui non

Si oui préciser:

- l'année scolaire:

- l'établissement:

- le motif:

L'ENFANT A-T' IL DEJA EU DES MALADIES SUIVANTES ?

	Otite	Angine	Asthme	Rhumatisme articulaire aigu	Oreillons
Oui					
Non					

	Rubéole	Coqueluche	Varicelle	Rougeole	Scarlatine
Oui					
Non					

Allergies		
	Oui	Non
Alimentaire		
Médicamenteuse		
Autres		

PRECISIONS, DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation)

en précisant les dates et les précautions à prendre :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives et/ou dentaires etc ... précisez :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgences (15) vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame _____ responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Nous autorisons l'établissement et les services de soins à prendre toutes mesures qui se révéleraient nécessaires à l'état de l'enfant (transport par les services de secours d'urgence, anesthésie, intervention chirurgicale, soins médicaux,).

Fait à : _____

Signature des responsables légaux :

le : _____



LE CLUZEAU

COLLEGE - LYCEE - POST BAC



FICHE DE TRANSPORT

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

PAS DE TRANSPORT SCOLAIRE :

Préciser le transport utilisé :

Rappel : pour les élèves qui viennent en 2 roues ou à pied le port du gilet jaune est fortement recommandé, de même pour les casques pour les vélos.

CO-VOITURAGE ⇒ voir page suivante

BUS DU SECTEUR (Sur ce point, merci de nous préciser la ligne, des informations pour l'inscription administrative vous seront données dès que nous les aurons)

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> LIGNE 10 : | <input type="radio"/> EYMET |
| | <input type="radio"/> FONROQUE |
| <input type="radio"/> LIGNE 11 : | <input type="radio"/> LAMONZIE SAINT MARTIN |
| | <input type="radio"/> GARDONNE |
| | <input type="radio"/> LA FERRIERE |
| | <input type="radio"/> CUNEGES |
| <input type="radio"/> LIGNE 19 : | <input type="radio"/> MAINE DE BIRAN |
| | <input type="radio"/> JARDIN PERDOUX (lundi) |
| | <input type="radio"/> JEAN CAPELLE |
| <input type="radio"/> LIGNE 19 bis: | <input type="radio"/> GARE DE BERGERAC |
| | <input type="radio"/> JARDIN PERDOUX (mardi au vendredi) |
| | <input type="radio"/> MONBAZILLAC |
| | <input type="radio"/> ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
| <input type="radio"/> NOUVELLE LIGNE | <input type="radio"/> MUSSIDAN |

BUS DES INTERNES (lundi matin et vendredi soir)

- BORDEAUX GARE SAINT JEAN (Place Belcier)
- BORDEAUX 4 PAVILLONS (La Butinière)
- LIBOURNE GARE
- CASTILLON GARE
- SAINTE FOY LA GRANDE GARE

Je soussigné/e, Mme M, responsable légal de l'élève référencé ci-dessus, confirme l'inscription sur la ligne de bus privée Bordeaux / Le Cluzeau pour l'année 2019/2020. Je m'engage à régler les factures liées au transport en début de trimestre en sachant que le coût annuel est un forfait, lissé sur 10 mois. Mon enfant est informé de l'obligation de présenter sa carte de bus pour chaque transport.

Fait à,
le ____/____/____

Signature précédée
de la mention « lu et accepté »

○ CO-VOITURAGE

Certains parents ont demandé, lors de l'inscription de leur enfant, s'il était possible de partager le transport scolaire avec d'autres familles habitant le même secteur géographique.

De façon à renseigner les personnes intéressées par le partage du transport, nous vous prions de bien vouloir compléter le questionnaire suivant:

NOM de l'ELEVE: _____ CLASSE: _____

ADRESSE COMPLETE: _____

TELEPHONE: ____/____/____/____/____

Je suis intéressé(e) par le co-voiturage:

Je peux transporter un élève:

- Jour/s:

- Point de ramassage:.....

- Trajet:.....

Je recherche quelqu'un pour véhiculer mon enfant:

- Jour/s:

- Point de ramassage:.....

- Trajet:.....

L'établissement décline toute responsabilité en cas de problème. Il se charge seulement de mettre en contact les familles intéressées par l'intermédiaire du Bureau de la Vie Scolaire.

Fait à,

le ____/____/____

Signature précédée

de la mention « lu et accepté »

COLLEGE



Cursus général
Section EGPA



Cambridge



4^{ème} et 3^{ème} Prépa Pro

LYCEE



CAPa Services Aux
Personnes et Vente en
Espace Rural



Bac Pro Services Aux
Personnes et Aux
Territoires



Bac Pro Gestion des
Milieux Naturels et de la
Faune

POST BAC



BTSA Technico-Commercial
Vins et Spiritueux



BTS Economie Sociale
Familiale



CAP Accompagnant
Educatif Petite Enfance